

QBE International Insurance Limited, pour une caution de 110 000 EUROS au titre de l'activité de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE.

ATTESTATION D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE (loi du 2 janvier 1970 et décret du 20 juillet 1972) :
Sérénis Assurances Police N° VD 7.000.OO1/16575.

CARTE PROFESSIONNELLE n° CPI 5301 2016 000 012 679 délivrée par la C.C.I
La Mayenne le 04/10/2016

**TARIF HONORAIRES DE NEGOCIATION TTC
BAREME APPLICABLE AUX MANDATS DE VENTE SIGNES
A COMPTER DU 15 SEPTEMBRE 2014**

		Frais de dossier
Jusqu'à 20000 €	Forfait : 1 800 €	120€
De 20 001 € à 32 000 €	Forfait : 3 500 €	250€
De 32 001 € à 42 000 €	Forfait : 4 200 €	250€
De 42 001 € à 75 000 €	Forfait : 4 500 €	250€
De 75 001 € à 120 000 €	6 % du prix net vendeur	250€
De 120 001 € à 180 000 €	5.5 % du prix net vendeur	250€
De 180 001 € à 350 000 €	5 % du prix net vendeur	250€
Au-delà de 350 001 €	4 % du prix net vendeur	250€

TARIF HONORAIRES DE LOCATION TTC
Décret n°2014-890 du 1^{er} Aout 2014, applicable à compter du 15 Septembre 2014.

Les honoraires de visite, constitution du dossier, de rédaction du bail et d'états des lieux partagés entre le bailleur et le locataire :	Loyer annuel x 12% TTC (50% Locataire/ 50% Bailleur)
Les honoraires d'états des lieux, partagés entre le bailleur et le locataire :	3 euros le mètre carré (surface habitable) (50% Locataire/ 50% Bailleur)